

PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES MENSUALISES

Ce document tient lieu d'échéancier - conservez-le

Le Collège Joséphine BAKER propose une mensualisation gratuite (prise en charge des frais bancaires par le Collège) sur 9 mois, des frais de Demi-Pension (forfait de DP4 jours et DP5 jours).

TARIF 2023

Prix repas : 3.15 €

Année scolaire 2022/2023	DP 5 Jours	DP 4 Jours
	Septembre/Décembre 2022	194,70 €
Janvier/Mars 2023	170,10 €	135,45 €
Avril/Juillet 2023	173,25 €	135,45 €

Echéancier 2022/2023	Montant par prélèvement	
	DP 5 Jours	DP 4 Jours
Date de prélèvement		
11 Octobre 2022	65,00 €	53,00 €
7 Novembre 2022	65,00 €	53,00 €
6 Décembre 2022*	Ajustement	Ajustement
5 Janvier 2023	60,00 €	50,00 €
7 Février 2023	60,00 €	50,00 €
7 Mars 2023 *	Ajustement	Ajustement
5 Avril 2023	60,00 €	50,00 €
5 Mai 2023	60,00 €	50,00 €
7 Juillet 2023 *	Ajustement	Ajustement

* Le montant des prélèvements est ajusté à chaque fin de trimestre, en fonction du montant exact à régler.

Afin d'opter pour ce mode de règlement :

Veuillez compléter l'imprimé « Mandat de prélèvement SEPA » accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

N.B.: Remettre ces documents en même temps que votre dossier scolaire au moment des inscriptions au Service Intendance.

RAPPEL : ATTENTION, si vous bénéficiez ou pensez bénéficier d'une bourse nationale, vous ne pouvez pas opter pour ce mode de règlement

A SAVOIR :

- Le prélèvement d'ajustement du trimestre sera normalement inférieur aux deux premiers, sinon, vous en serez informés.
- La facture des frais scolaires vous sera envoyée, pour information, en Octobre 2022, Janvier et Avril 2023.
- En cas de changement de compte, fournir un nouveau RIB et remplir un nouvel imprimé de mandat de prélèvement SEPA, 15 jours avant le prélèvement suivant.
- Le changement de régime est autorisé à chaque fin de trimestre financier et devra être signalé au moins 15 jours avant le premier prélèvement du trimestre suivant.
- Tout dossier incomplet ou non signé sera refusé.